

NOS ANTENNES DANS VOS TERRITOIRES



**POUR TOUTE QUESTION
SUR LES DISPOSITIFS
D'AIDE DE LA RÉGION,
UN SEUL NUMÉRO :**

0 800 026 080

Service & appel gratuits



Région
Hauts-de-France

relance.hautsdefrance.fr



www.hautsdefrance.fr

**LA RÉGION
AU CŒUR DE LA RELANCE DE VOS TERRITOIRES**

**ENSEMBLE, ON SE BAT
POUR LA RELANCE
EN HAUTS-DE-FRANCE**



Région
Hauts-de-France

LES AIDES DE LA RÉGION, UN EFFET DE LEVIER POUR VOS TERRITOIRES !

VEILLER À L'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

Pour aider les communes à construire un nouvel équipement sportif, réhabiliter leur centre-ville ou créer une maison de santé, la Région applique sa Politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET). La PRADET permet d'accompagner tout projet structurant mené par une commune des Hauts-de-France par le biais d'une aide financière à l'investissement.

REDYNAMISER LES CENTRES-VILLES/ CENTRES-BOURGS ET MAINTENIR LES DERNIERS COMMERCES DE PROXIMITÉ

Le dispositif de « redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » mis en place par la Région Hauts-de-France permet de lutter contre la désertification des secteurs ruraux, tout en encourageant l'économie de proximité, l'emploi et l'attractivité. La stratégie régionale engagée depuis 2019 fait ses preuves : 114 communes ont été retenues comme lauréates de ce programme et 35 projets d'investissement ont déjà été accompagnés dans 28 communes pour un montant total de plus de 9 millions d'euros.

JUSQU'À 150 000 EUROS POUR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ.

L'aide spécifique dédiée au maintien des commerces de proximité s'adresse aux communes et aux EPCI. Elle permet de financer jusqu'à 50% de leur dépense pour maintenir un commerce sur leur territoire.

DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR TOUS

La Région soutient le sport de haut niveau et le sport pour tous avec quatre ambitions : excellence, émergence, emploi et évolution. Elle accompagne les collectivités territoriales pour l'amélioration et le développement d'équipements sportifs de proximité et contribue au développement du Sport Santé et du Sport pour Tous, en soutenant les créations d'équipements en accès libre, destinés aux habitants de la région.

LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

6 M€ POUR PLANTER
1 MILLION D'ARBRES EN TROIS ANS

Réchauffement climatique, fragmentation et destruction des habitats, disparition des espèces, sécheresses, inondations... Le climat et la biodiversité doivent inspirer des solutions ! Avec le plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » la Région impulse une dynamique et accompagne les collectivités grâce à plusieurs dispositifs :

PLANTATIONS SUR PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

Financement à hauteur de 90 % pour toute plantation d'essences locales sur propriété publique. 200 dossiers déposés en 2020.

NATURE EN CHEMINS

Accompagnement des collectivités dans leurs projets de reconquête de la biodiversité le long des chemins ruraux et voies communales, de création ou restauration de mares, d'implantation de nichoirs et hôtels à insectes. Financement à hauteur de 50 % des projets (et 70 % des frais de bornage nécessaires).

LE CONTRAT NATURE

S'adresse aux collectivités labellisées « Territoire Engagé pour la Nature ». La Région les accompagne financièrement pendant trois ans si elles s'engagent dans une dynamique pluriannuelle de reconquête de la biodiversité.

POUR SUIVRE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Éco-rénovation de bâtiments publics, installation d'un système photovoltaïque ou de géothermie, construction de bâtiments producteurs d'énergie, production de biométhane, circuits courts, financements participatifs, économie circulaire ou construction d'une centrale hydraulique... La Région Hauts-de-France accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets grâce au Fonds régional d'amplification de la troisième révolution industrielle (Fratri). L'accompagnement est à la fois technique et financier.

SAUVEGARDER VOTRE PATRIMOINE

6,5 M€ POUR UN TOTAL DE 137 DOSSIERS EN 2020



La sauvegarde du patrimoine participe à l'attractivité et à la valorisation de nos territoires. En maintenant des emplois, notamment dans les métiers liés à la restauration, elle est également un levier économique et touristique majeur.

TROIS DISPOSITIFS

- > Pour les communes de moins de 3000 habitants, le dispositif « **Restauration et valorisation du patrimoine rural remarquable non protégé** » permet l'entretien et la restauration du patrimoine rural, souvent peu entretenu faute de moyens, porteur d'une identité et d'une histoire régionale.
- > Le dispositif « **Restauration et valorisation du patrimoine protégé** » s'adresse aux propriétaires d'un bien public (hors État), classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques pour préserver le patrimoine remarquable.
- > **Communes, rénovez vos monuments aux morts.** La Région aide les communes mais également toute personne publique (hors État) à restaurer leurs monuments aux morts, à la condition que celui-ci ne soit pas inscrit aux monuments historiques. Un devoir de mémoire indispensable, un lien avec les nouvelles générations et un soutien aux artisans locaux.

CONNECTÉS GRÂCE À LA FIBRE ! UNE COUVERTURE COMPLÈTE À L'HORIZON 2023

En soutenant partout le déploiement du très haut débit, les Hauts-de-France s'inscrivent dans le peloton de tête des régions numériques. Les Hauts-de-France sont aujourd'hui la deuxième région métropolitaine la mieux couverte et l'Oise est même le premier département d'Europe 100% fibré !

L'installation de la fibre permet de soutenir l'emploi (la fibre optique elle-même est fabriquée en Hauts-de-France) mais aussi d'offrir des conditions d'implantation optimales pour les entreprises partout sur notre territoire. À l'horizon 2023, chaque habitant pourra accéder à une fibre optique déployée dans sa rue.

Par ailleurs, avec l'application gratuite « Tu captas ? » la Région suit au mieux l'évolution de la couverture mobile du territoire.